

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE DU MIDI

juillet-2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir pour les prescriptions et documents préconisés pour les recommandations
1 - Gouvernance	Prescription_01 (Ecart_01)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
1 - Gouvernance	Prescription_02 (Ecart_02)	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
1 - Gouvernance	Prescription_06 (Ecart_06)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
3 - Gestion des risques	Prescription_07 (lettre de notification définitive et Remarque_12)	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrant dans la procédure interne de réception, et traitement des réclamations la possibilité d'un recours à toute autre forme complémentaire de saisine (courrier, courriel notamment) et en précisant les délais cible de remise d'accusé de réception et de réponse au réclamant.</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> </ul>	12 mois	<p>Procédure de gestion des réclamations</p> <p>Planning de réunions/note de service</p>

1 - Gouvernance	Recommandation_01 (Remarque_01)	Formaliser dans une procédure spécifique à l'EHPAD, écrite et validée, les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.		Procédure spécifique à l'EHPAD
1 - Gouvernance	Recommandation_02 (Remarque_02)	Compléter la fiche de poste du médecin coordonnateur en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.		Fiche de poste
1 - Gouvernance	Recommandation_03 (Remarque_03 et Remarque_05)	Engager l'IDE positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions.		Formation
1 - Gouvernance	Recommandation_04 (Remarque_04)	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDE faisant fonction d'IDEC cadre de santé afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		Fiche de poste
2 - Ressources Humaines	Recommandation_05 (Remarque_06)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		Procédure/note de service
2 - Ressources Humaines	Recommandation_06 (Remarque_07)	Expliciter dans la légende des plannings l'ensemble des codes horaires utilisés.		Plannings
2 - Ressources Humaines	Recommandation_07 (Remarque_08)	Compléter la procédure de circuit du médicament par l'énoncé des conditions de l'aide à la prise de médicament telles que définies aux articles L313-26 du CASF et R4311-4 du CSP.		Procédure
2 - Ressources Humaines	Recommandation_08 (Remarque_09)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.		Convention